



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSERVATOIRE D'ESPACE NATUREL CONCERNANT HORTICOLE DE ROBERVAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 060-216005355-20230912-17_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commune de ROBERVAL

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :
... donne pouvoir à ...

M Christian VAN WETTEREN, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Renouvellement de la Convention avec le Conservatoire d'espaces Naturel concernant la pelouse horticole de Roberval :

Monsieur Michel VERPLAETSE explique aux membres du conseil municipal que la commune a été sollicité pour renouveler la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.
La présente Convention revêt un caractère novateur et expérimental. Elle est conclue pour une durée de dix (10) années à compter de sa date de signature par les Parties.
Et la présente convention n'est pas assortie de conditions financières.

Cet acte concerne les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
E	263	La Fosse	31 a 50 ca
E	309	La Fosse	2 ha 05 a 77 ca
TOTAL			2 ha 37 a 22 ca

Monsieur Michel VERPLAETSE met au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel présent sur la pelouse de Roberval en cours de restauration, par une convention de gestion d'une durée de 20 années consécutives avec tacite reconduction.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France, qui soutient ce type de démarche, sera aussi signataire de cette convention comme c'était le cas pour la précédente qui est arrivée à terme.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou toute autre personne dûment mandatée à signer ledit document.

Fait à ROBERVAL
Le 12 septembre 2023

Michel VERPLAETSE
Pour le Maire Le maire
L'Adjoint délégué, *Aurore BOUCHENEZ*
Aurore BOUCHENEZ

Delibération N°17/2023 Page 1 sur 1